



**MAIRIE DE BONDUES
16 Place Abbé BONPAIN
59910 - BONDUES**

Marché public de travaux

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DU MUSEE

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.













Règlement de la Consultation (R.C.)

Numéro de la consultation : 2026.02

Date limite de remise des offres :

7-septembre 2026 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DU MUSEE</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>MAIRIE DE BONDUES 16 Place Abbé BONPAIN 59910 - BONDUES</p>
	<p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p>
	<p>Le marché est divisé en 5 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p>https://marchespublics596280.fr</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>L'acheteur mènera des négociations.</p>
	<p>La visite du site est obligatoire.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45212313-3 : Travaux de construction de musées</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Identification de l'acheteur	4
1.2.	Objet de la consultation	5
1.3.	Codes CPV.....	6
1.4.	Délai d'exécution.....	6
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
3.1.	Procédure de passation.....	7
3.2.	Allotissement.....	7
3.3.	Négociation	7
3.4.	Renseignements complémentaires.....	8
3.5.	Visite de site	8
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	8
4.1.	Dossier de candidature	8
4.2.	Sous-traitance	9
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	10
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	10
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	10
5.2.	Variantes	11
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles	11
5.4.	Délai de validité.....	11
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	12
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	13
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	14
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS	14
ANNEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE	15

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Identification de l'acheteur

Le présent marché public est conclu par la ville de Bondues, en sa qualité de pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage :

Ville de Bondues
16 Place de l'abbé BONPAIN
59910 BONDUES
SIRET 215 900 903 00018
T. 03 20 25 94 94
Courriel : mbondues@mairie-bondues.fr

Représenté par Monsieur Le Maire, Martin LEPOUTRE

Contacts

Monsieur Cédric WAMBERGUE,
Directeur des Services Techniques

Monsieur Eric BROISSIN,
Responsable du Patrimoine Bâti

Madame Hélène THENARD
Gestionnaire de la Commande Publique
T. 03 20 25 94 94
mbondues@mairie-bondues.fr

Profil acheteur

<https://marchespublics596280.fr>

Maîtrise d'œuvre et OPC

BUREAU VOLANT
10 Bis, Rue du Moulin Tonton
59200 TOURCOING
T. 03 20 25 53 43
Courriel : atelier@bureauvolant.com

Contrôle technique

QUALICONSULT
13 Rue Pierre et Marie Curie
Synergie Park
59260 LEZENNES
T. 03 20 64 43 60
Courriel : karim.basbous@qualiconsult.fr

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (Niveau III)

APAVE

340 Avenue de la Marne

Parc Europe

CS 43013

59703 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

T. 03 20 42 76 10

Courriel : frederic.mahieu@apave.com

1.2. Objet de la consultation

Objet des travaux: TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DU MUSEE

La présente consultation a pour objet de définir les modalités relatives à la rénovation et à l'aménagement du Musée de la Résistance.

Ces travaux consistent à rénover partiellement les bâtiments existants du Musée.

La première partie des travaux consiste en l'amélioration de la qualité et la circulation de l'air au sein du Musée. La seconde partie des travaux porte sur la création d'un espace de stockage dans une ancienne casemate du fort.

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques communes (CCTC) et les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP).

Lieu d'exécution:

MUSEE DE LA RESISTANCE

Avenue du Général de Gaulle

59910 BONDUES

Allotissement :

Le marché est divisé en cinq (5) lots comme suit:

Les travaux de rénovation et d'aménagement du Musée sont allotis comme suit :

- Lot 1 : Curage – Démolitions – Gros œuvre – VRD – Etanchéité - Carrelage
- Lot 2 : Menuiseries extérieures – Plâtrerie – Menuiseries intérieures
- Lot 3 : Electricité
- Lot 4 : Chauffage – Plomberie - Ventilation
- Lot 5 : Peintures

Les candidats ont la possibilité de soumissionner à un ou plusieurs lots, individuellement ou sous forme de groupement d'entreprises, sous réserve de disposer des compétences, qualifications et références requises, notamment en matière de restauration du patrimoine bâti.

Chaque offre sera analysée et attribuée lot par lot avec un seul opérateur économique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant :

- 45212313-3 - Travaux de construction de musées

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1: CURAGE - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - VRD - ETANCHEITE - CARRELAGE

- 45223220-4 - Travaux de gros œuvre

Lot n° 2 : MENUISERIES EXTERIEURES - PLATRERIE / MENUISERIES INTERIEURES

- 45421000-4 - Travaux de menuiserie

Lot n° 3: ELECTRICITE

- 45311000-0 - Travaux de câblage et d'installations électriques

Lot n° 4: CHAUFFAGE / PLOMBERIE / VENTILATION

- 45331000-6 - Travaux installation de materiel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot n° 5: PEINTURES

- 45442100-8 - Travaux de peinture

1.4. Délai d'exécution

Pour l'ensemble des lots

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 9 mois.

La date de début du marché public est prévue le 1 novembre 2026 ou le jour de la notification au(x) titulaire(s) si celle-ci intervient postérieurement au 1 novembre 2026.

La date de fin prévisionnelle du marché public est prévue le 30 juin 2027.

La durée du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du lot.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le présent Règlement de consultation (RC),
- L'annexe au règlement de consultation : l'attestation de visite obligatoire,
- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes,

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes,
- Le programme ou le calendrier détaillé d'exécution des travaux établi conformément aux dispositions de l'article 28.2 du CCAG travaux et comportant les dates de début et de fin des travaux
- Le cahier des clauses techniques générales (CCTG),
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) – 1 par lot – et son annexe graphique,
- Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) – 1 par lot,
- Le dossier PRO ;
- Le planning des travaux ;

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Les candidats ont la possibilité de soumissionner à un ou plusieurs lots, individuellement ou sous forme de groupement d'entreprises, sous réserve de disposer des compétences, qualifications et références requises, notamment en matière de restauration du patrimoine bâti.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

Chaque offre sera analysée et attribuée lot par lot avec un seul opérateur économique.

3.3. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier ou non en fonction des offres. Dans le cas où il décide de négocier, il pourra le faire avec au minimum les trois meilleures offres et au maximum les cinq meilleures.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marchespublics596280.fr>

3.5. Visite de site

Dans le cadre de la préparation de leur réponse, les candidats doivent se rendre sur site, pour faire constat de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des difficultés éventuelles d'exécution des prestations et en général des sujétions locales à prendre en considération pour sa spécialité.

Cette visite est obligatoire. L'absence de l'attestation de visite dans l'offre entrainera l'élimination du candidat (offre irrégulière).

Celle-ci sera organisée :

- **Le vendredi 24 juillet 2026 à 09h00**
- **Le lundi 24 août 2026 à 9h00**

Au préalable, les candidats devront s'inscrire par voie électronique/téléphonique au contact repris ci-dessous :

services-techniques@mairie-bondues.fr

T. 03.20.25.94.94

Aucun renseignement complémentaire ne saurait être communiqué lors de cette visite. Aussi, les candidats doivent faire leurs demandes éventuelles uniquement par écrit dans les conditions fixées au présent règlement de consultation.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Situation juridique de l'entreprise	Lot
1	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (Cadre F du formulaire DC1)	Tous les lots

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.	Tous les lots
3	Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- Les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- Une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles – 1 par lot Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	La décomposition du prix global forfaitaire – 1 par lot Non modifiable et à remplir obligatoirement en format Excel
3	Le mémoire technique – 1 par lot – le dossier doit comporter la description des techniques demandées dans les critères et/ou sous critères
4	L'attestation de visite des locaux
5	Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre
6	Les actes spéciaux des sous-traitance

5.2. Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans la limite du respect des exigences et des performances attendues définies dans le dossier de consultation. Elles ne doivent pas remettre en cause les caractéristiques essentielles du marché.

Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Lot 3 - Electricité

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

Les prestations supplémentaires éventuelles sont décrites dans le CCTP du lot n° 3 - Electricité.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d'ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

Pour les autres lots, le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique	60
2.1	<i>Cohérence d'un planning détaillé</i>	10
2.2	<i>Méthodologie d'intervention et gestions des contraintes liées au site (accès) et gestion des risques (sécurité)</i>	40
2.3	<i>Moyens humains affectés au chantier</i>	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

L'évaluation des réponses apportées au mémoire technique se fera selon la méthode suivante :

Réponse	Sur 10 points
Correspond à une absence de réponse	0.0
Correspond à une réponse insuffisante ou incomplète	2.5
Correspond à une réponse moyenne	5
Correspond à une bonne réponse	7.5
Correspond à une excellente réponse (meilleure que les autres)	10

La méthode de calcul utilisée pour la notation du prix des prestations est la notation proportionnelle (prix le plus bas).

L'offre la moins chère obtient la note maximale. Cette offre ne doit pas être anormalement basse. Les autres sont notées proportionnellement.

Note du prix des prestations = (Prix le plus bas / prix de l'offre analysée) * note maximale.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Demande de précisions

En cas de besoin, dans la phase d'analyse des propositions techniques et financières, la Collectivité pourra interroger un ou plusieurs soumissionnaire(s), afin que celui (ceux)-ci précise(nt) son (leur) offre et réponde(nt) aux éventuelles questions soulevées par la solution technique et le montant qu'il(s) propose(nt).

Cette procédure se déroule dans des conditions de stricte impartialité, neutralité, transparence et équité. Les échanges sont dématérialisés par messagerie électronique.

La Collectivité ne peut donner à certains soumissionnaires des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres. La Collectivité ne peut également révéler aux autres opérateurs économiques des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un soumissionnaire.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les six mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes

Tribunal administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE

Dossier : 2026.02

Objet : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DU MUSEE

Procédure : procédure adaptée

Je soussigné :

Représentant la MAIRIE DE BONDUES

Atteste que :

Représentant le soumissionnaire :

.....

.....

S'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour la MAIRIE DE BONDUES,

➤ **Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.**